



SNES Wallis-et-Futuna
BP 605 Mata 'Utu
98 600 Wallis
Pacifique Sud

Mél. : snesdewallisetfutuna@gmail.com
Site : <http://www.snes-fsu.wf>



Compte-rendu du CSA n°2 du 22 juillet 2025

Sont présents :

Membres du CTS, représentants du vice-rectorat

M^{me} Régine Vigier, Vice-rectrice

M^{me} Loetizia Fayolle, directrice des enseignements du second degré

M^{me} Denise Likafia, cheffe des ressources humaines

M^{me} Esther Filitika, chargée de mission

Membres du CTS, représentants des personnels

M. Pascal Schroetter (FSU), titulaire

M^{me} Harmony Tuia (UTFO), titulaire

M^{me} Yasmina Malau (UTFO), titulaire

M. Kimi Polelei (UTFO), titulaire

Experts désignés par l'administration

M^{me} Siakuvasa Talaha, cheffe du service des examens et concours

M^{me} Avrillaud Mélanie, cheffe du SIO

M^{me} Nadia Allali, principale du collège de Lano

M. Sosefo Tuihoa, délégué académique au numérique

Début de la réunion à 9 h 05

Par une déclaration liminaire, le SNES déplore l'absence de convocation pour l'année 2025 de la Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail (FSSSCT). Le SNES rappelle que selon le décret n° 2021-571, cette formation est obligatoirement réunie pour les collectivités de plus de 200 agents et qu'elle a été installée à Wallis-et-Futuna suite aux dernières élections professionnelles. Le SNES rappelle aussi qu'un secrétaire de cette formation doit être désigné lors du dernier CSA de l'année pour une prise de fonction l'année scolaire suivante ce qui n'a pas été fait sur notre territoire. Le SNES rappelle l'importance de cette formation spécialisée qui est compétente pour les questions concernant la prévention des risques professionnelles et œuvre pour l'amélioration des conditions de travail. Le SNES ne peut que déplorer que ces questions importantes de santé et de sécurité au travail soient négligées sur Wallis-et-Futuna.

La vice rectrice ne peut que reconnaître cet état des faits qu'elle justifie maladroitement par l'absence très longue du secrétaire général qui est normalement chargé de ces questions. Elle affirme qu'elle veillera à ce que la FSSSCT soit réunie le plus rapidement possible.

I) Calendrier scolaire 2026

Le calendrier proposé est celui de la Nouvelle Calédonie avec une prérentrée le vendredi 13 février 2026 et une rentrée des élèves le lundi 16 février. Fin de l'année scolaire le 18 décembre 2026.

La vice rectrice souligne que les chefs d'établissement devront obligatoirement être sur le territoire dès le 6 février 2026.

Le calendrier scolaire est adopté.

II) Organisation pédagogique

-Examens et concours

Pour les examens de fin d'année, le vice rectorat de WF continuera à travailler en collaboration avec celui de la Nouvelle Calédonie. M^{me} Filitika qui a la main sur les applicatifs gèrera localement les convocations des professeurs et les modalités de correction.

- Point sur la rentrée 2026

Les prévisions d'effectifs sont stables ; environ 1300 élèves sont attendus pour le second degré. Cette stabilité aurait une conséquence positive : aucune fermeture de poste d'enseignants n'est prévue pour l'instant même si des structures qui souffrent d'effectifs faibles (CAP couture et menuiserie) peuvent être gelées (et non fermées) à l'occasion du départ des enseignants de ces filières.

III) Gestions des personnels

- Pour les partants définitifs en fin d'année, le vice-rectorat prévoit de ne proposer qu'une date de départ unique. Il communiquera sous peu à ce sujet avec les personnes concernées.

- Le médecin de prévention a, au mois de juillet, vu 3 agents sur Futuna et 19 agents sur Wallis. 1 agent a été déclaré inapte définitivement et 12 préconisations ont été émises ce qui pose un réel problème car ces agents qui voient leurs missions réduites ne peuvent être secondés par de nouveaux agents recrutés ; le vice rectorat n'ayant pas les financements pour recruter de nouveaux agents.

IV) Questions diverses FSU/SNES

- 1) *La mise en place de la passation des épreuves ASSR via la plateforme nationale est-elle judicieuse sur Wallis-et-Futuna ?*

Le délégué académique au numérique (DAN) indique que l'utilisation de cette plateforme va de pair avec le déploiement de la fibre dans les établissements et la modernisation des équipements informatiques.

Le SNES indique que les établissements sont très diversement dotés en matière informatique et cette inégalité n'est pas saine dans le cadre d'une épreuve importante comme l'ASSR.

De plus, il faut souligner le caractère spécifique du territoire au niveau de la sécurité routière : rareté des panneaux, signalisation au sol inexistante, pas de feux tricolores... Aussi au sein des établissements, jusqu'à présent, les élèves étaient préparés spécifiquement à cette épreuve et la passation se faisait avec une grille papier. Cette formule permettait d'excellents résultats. La passation de l'ASSR via la plateforme nationale risque de mettre les élèves en difficulté et générer des inégalités entre les établissements. La principale du collège de Lano indique que dans son collège les entraînements avaient débuté via la plateforme nationale et effectivement les élèves étaient désorientés car le milieu urbain dans lequel se passait les scénettes de l'épreuve était loin de leur quotidien.

Le SNES souligne aussi la difficulté pratique de la mise en place des épreuves via la plateforme nationale : nécessité d'importer l'épreuve qui ne sera active que durant 3 heures, obligation de création de codes d'accès et de mots de passe pour les candidats, mise en place d'un interfaçage entre siècle et le livret scolaire unique pour l'émission des attestations...

En résumé, l'utilisation de la plateforme nationale risque de créer des inégalités entre les élèves et de les mettre en difficulté.

La vice rectrice et le DAN tranchent la question en indiquant que pour cette année chaque établissement sera libre d'organiser l'ASSR selon les modalités qu'il souhaite.

2) *Le Vice rectorat a-t-il mesuré toutes les conséquences pédagogiques de la mise en place de la section australienne au collège de Te'esi ?*

Le SNES présente un état des lieux de cette section ouverte il y a 2 ans et liste les difficultés générées par cette SIA :

- Non-respect des textes car la professeure qui enseigne la discipline non linguistique (DNL histoire-géo) n'a, à ce jour, pas la certification.
- Section priorisée au détriment d'autres projets notamment liés à la maîtrise de la langue française.
- Création de classes de niveaux.
- Mise à mal de l'enseignement de l'histoire géographie car l'enseignante qui dispense la DNL est affectée au lycée et ne pourra dispenser toutes les heures dans les 3 classes de SIA à Te'esi. Aussi, le vice rectorat propose que pour les classes de SIA l'histoire géographie soit dispensé par plusieurs professeurs pour la même classe ce qui pédagogiquement est difficilement tenable.

La vice rectrice entend ces remarques mais continue à défendre la SIA qui selon elle est une structure qui a fait ses preuves en Nouvelle Calédonie. Le SNES ne doute pas que la SIA puisse être une offre pédagogique intéressante notamment dans le bassin pacifique mais estime que les problèmes induits sont trop importants et constate qu'il aurait peut-être été judicieux d'écouter l'IPR d'anglais qui avait estimé que l'ouverture de cette section à Te'esi n'était pas pertinente.

La vice rectrice, après avoir rappelé qu'elle a également le statut d'IPR, conclut le débat en disant qu'elle se rendra au collège de Te'esi pour échanger sur cette problématique avec l'équipe de direction et les professeurs du collège.

3) *Selon quelles modalités le programme pHARe sera-t-il déployé dans les établissements de Wallis-et-Futuna ?*

Le SNES rappelle que pHARe est l'acronyme pour Programme d'actions pour lutter contre le HARcèlement et l'intimidation à l'Ecole. Ce programme est obligatoirement déployé depuis la rentrée 2023 dans tous les établissements scolaires.

La vice rectrice confirme cette obligation mais reconnaît que la mise en place est diverse selon les établissements. Elle va réaffirmer l'obligation de la mise en place de ce programme lors de la prochaine réunion des chefs d'établissement.

Le SNES rappelle que pour l'équipe ressource pHARe de professeurs (normalement 5 enseignants) une formation académique de 8 jours sur 2 ans est obligatoire. La Vice rectrice prend bonne note de cette obligation mais, compte tenu de la taille réduite des établissements sur le territoire, estime que 2 enseignants suffisent pour constituer l'équipe ressource.

4) *Pourquoi a-t-il fallu plus d'un mois pour remplacer un professeur de français du collège de Fiua parti évasané en Nouvelle Calédonie ?*

Le SNES indique que cela est très dommageable car cela impacte notamment des élèves en classe de troisième. Des collègues ont fait quelques RCD mais cela ne couvre pas toutes les heures. Le SNES s'étonne même que le principal du collège ait donné quelques cours de français alors que cela n'est pas sa discipline de base. La vice rectrice remercie au contraire le principal pour son investissement et salue sa capacité « d'être un vrai couteau suisse » (pour citer les propos de la vice rectrice).

La directrice du second degré indique que ce problème résulte de la difficulté de trouver un contractuel sur Futuna et signale que le rectorat a enfin trouvé un candidat qui sera sur poste dans les plus brefs délais.

5) *Comment est géré sur notre territoire l'avancement de carrière des contractuels ?*

Le SNES rappelle qu'il n'y a pas de texte national de portée général relatif à l'avancement et à la rémunération des agents non titulaires. Seul un arrêté d'août 2016 encadre les indices maximum et minimum et instaure deux catégories : catégorie 1 pour les contractuels à BAC + 3 et la catégorie 2 pour les contractuels à BAC + 2.

Le vice rectorat a donc pas mal de latitude pour encadrer la carrière des contractuels.

La cheffe du service des ressources humaines indique qu'à WF, les contractuels changent d'échelons tous les trois ans et les promotions sont effectives au mois de septembre.

Les contractuels qui constatent un non-respect de ces règles peuvent interroger directement le service des ressources humaines.

6) *Pourquoi l'administration rectorale ne réunit-elle plus les formations syndicales représentatives pour échanger sur le mouvement des enseignants pour la rentrée prochaine ?*

Peut-on avoir un bilan des postes mis au mouvement, des postes supprimés ?

La directrice du second degré indique que cet échange aura bien lieu en septembre et le bilan demandé sera fait en toute transparence.

7) *Comment peut-on expliquer l'absence d'information donnée aux professeurs stagiaires concernant la nécessité de saisir des vœux sur SIAT afin de rester sur le territoire ?*

La directrice du second degré indique qu'elle a envoyé un mail fin février aux stagiaires pour les rendre attentifs à la nécessité de bien suivre leur carrière. Le SNES indique que la saisie sur Siat se fin début mai et non fin février et que ces jeunes professeurs originaires du territoire n'ont pas la culture de l'administratif. Aussi, les services des ressources humaines (rectoraux ou de proximité dans les établissements) auraient dû communiquer et informer les stagiaires. Les stagiaires qui ont saisi leurs vœux sur Siat sont ceux qui ont reçu une information en ce sens du SNES ! Une communication efficace des services rectoraux aurait évité que 2 stagiaires soient obligés de quitter le territoire pour un poste en métropole en septembre. Cela est dommageable car des élèves n'auront plus de professeurs sur WF pour finir l'année scolaire. De plus, ces stagiaires ont bénéficié de 6 stages de formation sur la Nouvelle Calédonie au frais du rectorat de WF, territoire qui au final de bénéficiera pas de leurs compétences. Le SNES pointe une fois de plus les défaillances du vice rectorat de WF dans le domaine de la communication.

Fin de la réunion à 13h10